



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **19 SEPTEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le   
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_097-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2024-19.09-097

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **13**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **14/09/2024**

**Objet** : ATELIER RELAIS – bail précaire M. Valentin PIERRE

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'un administré, Monsieur Valentin PIERRE, souhaite louer une partie de l'Atelier Relais dans le cadre de son activité.

Le maire propose de louer mensuellement à Monsieur Valentin PIERRE, une partie de l'atelier Relais pour une surface de 81,29 m<sup>2</sup> à 4 € le m<sup>2</sup> H.T pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

L'acte administratif du bail précaire sera établi par Maître Frédéric CADET, notaire à Mayenne, et l'ensemble des frais d'actes administratifs sera à la charge du locataire.

**Madame Marie-Claude PIERRE, parente avec l'administré, ayant quitté la salle, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité à main levée :**

- **ACCEPTE** de louer mensuellement à M. Valentin PIERRE une partie de l'Atelier Relais pour une surface de 81,29 m<sup>2</sup> au prix de 4€ le m<sup>2</sup> H.T pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
- **VALIDE** la rédaction de l'acte administratif du bail précaire par Maître Frédéric CADET, notaire à Mayenne. Tous les frais d'actes seront à la charge du locataire M. Valentin PIERRE ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 27/09/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_098-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération :** 2024-19.09-098

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 14/09/2024

---

**Objet : Marchés publics- Convention de groupement de commandes- Réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté (24SER28)**

---

Les communes membres de Mayenne Communauté sont propriétaires de logements dont certains sont susceptibles de faire l'objet de travaux, notamment des travaux de rénovation énergétique. La réalisation d'un audit énergétique permet de donner une visibilité sur l'état du bâtiment et de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie.

Suite à la volonté exprimée de certains élus de Mayenne Communauté de recourir à une commande groupée pour la réalisation d'audits énergétiques sur les logements de leur parc communal, les communes ont été invitées à manifester leur souhait de participer à ce groupement de commandes qui serait établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique. Aujourd'hui, ce sont 12 communes qui ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement, lequel permettra d'obtenir une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

La procédure utilisée, référencée 24SER28, sera une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord cadre avec minimum et maximum sera passé en application des articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité. En outre, le choix du titulaire sera effectué par la Commission d'attribution des marchés de Mayenne Communauté.

En revanche, à compter de la notification de l'accord-cadre, chaque entité membre du groupement sera responsable des commandes passées sur la base de cet accord-cadre et aura, selon les délégations de compétences et de signatures propres à chacune d'elle, à charge de procéder à la contractualisation de chacune des commandes qui la concerne à savoir signer, notifier et exécuter la commande en son nom.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le   
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_098-DE

**Le conseil municipal, l'unanimité et à main levée :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes concernant la réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire compétent à signer et exécuter les commandes issues de cet accord cadre et concernant la commune de Commer avec l'attributaire retenu ainsi que les pièces s'y rapportant.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 10/10/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_099-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération :** 2024-19.09-099

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 14/09/2024

**Objet : Choix entreprise pour travaux de réfection de voirie Lotissement des Forges, Ceriselaie et Peupliers**

Daniel GERAULT, adjoint au maire, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des voiries des lotissements des Forges, de la Ceriselaie et des Peupliers.

Trois entreprises ont été consultées pour chiffrer ces travaux de réfection. Il est proposé de retenir le devis de la société Coté Extérieure pour un montant total de 23 808,10 € H.T.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Côté Extérieure d'un montant total de 23 808,10 € H.T pour les travaux de réfection de voirie.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 10/10/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_100-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2024-19.09-100

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 14/09/2024

**Objet** : Gratuité loyer locataire 41 rue des Tisserands

Monsieur Stéphane MANCEAU, conseiller municipal délégué, informe les membres du conseil que notre locataire, [REDACTED] sis 41 rue des Tisserands a procédé à des travaux d'embellissement du logement locatif.

Pour faire suite à ces travaux, Monsieur MANCEAU propose d'acter un mois de gratuité de loyer au locataire afin de compenser les frais engagés pour l'embellissement du logement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la gratuité d'un mois de loyer à [REDACTED] sis 41 rue des Tisserands représentant globalement les frais engagés par le locataire pour les travaux d'embellissements.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 10/10/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_101-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2024-19.09-101

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 14/09/2024

---

**Objet** : Réduction loyer locataire 1 rue des Tisserands

---

Monsieur Stéphane MANCEAU, conseiller municipal délégué, informe les membres du conseil que notre locataire, [REDACTED], sis 1 rue des Tisserands a procédé à des travaux d'embellissement du logement locatif.

Pour faire suite à ces travaux, Monsieur MANCEAU propose d'appliquer une réduction de 50 % sur le montant d'un loyer mensuel au locataire afin de compenser les frais engagés pour l'embellissement du logement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'application d'une réduction de 50 % sur le montant d'un loyer mensuel à [REDACTED], sis 1 rue des Tisserands, représentant globalement les frais engagés par le locataire pour les travaux d'embellissements.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 10/10/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240919-2024\_1909\_102-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération :** 2024-19.09-102

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 14/09/2024

---

**Objet : Validation proposition tarifaire raccordement ENEDIS- Projet CETTE FAMILLE rue du Stade**

---

Madame Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, présente au conseil municipal les propositions tarifaires d'ENEDIS dans le cadre des demandes de raccordement au réseau électrique des deux maisons du projet « Cette Famille ».

- 1<sup>ère</sup> proposition 3B rue du Stade maison 1 : 1 385,28€ TTC
- 2<sup>ème</sup> proposition 3C rue du Stade maison 2 : 1 385,28€ TTC

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les deux propositions tarifaires d'ENEDIS présentés ci-dessus.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 10/10/2024  
Qualité : Maire de Commer